

Lésigny, le 13 mars 2017

**COMPTE- RENDU DE REUNION DE
LA CAISSE DES ECOLES**

Réunion du 11 mars 2017 à 9 heures

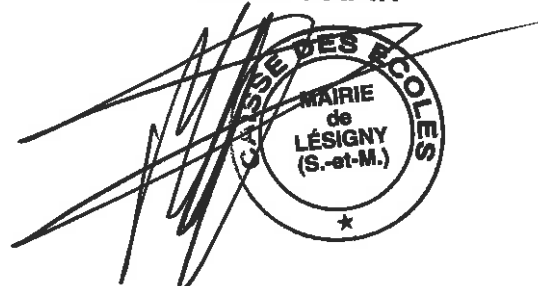
Nombre de membres en exercice : 8
Présents : 3
Absents : 5

Le Conseil de la Caisse des Ecoles,

- **ADOPTÉ** le précédent compte-rendu du 17 décembre 2016.
- **PREND ACTE** du débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire : Budget Primitif.
- **ATTRIBUE** une subvention de 50 € à l'association de l'Union Départementale de l'Education Nationale.
- **ATTRIBUE** une aide financière de 124 € pour un séjour scolaire pour deux classes de CE1-CE2 et de CM2 à l'école primaire du Parc. **PRECISE** que cette aide sera versée à la coopérative de l'école primaire du Parc.
- **DECIDE** d'accorder, au Trésorier Principal, l'autorisation permanente de poursuite pour les titres quelles que soient la nature de la créance et la nature des poursuites pour le budget du Syndicat du C.E.S, **PRECISE** que l'ordonnateur a la possibilité de notifier au trésorier une interruption de poursuite pour un titre donné si celui-ci en estime l'opportunité.
- **DECIDE** de demander le concours du Trésorier Principal pour assurer des prestations de conseil, **ACCORDE** l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an.

Séance levée à 10h

**Le Président,
Michel PAPIN**



CAISSE DES ECOLES
MAIRIE
de
LESIGNY
(S.-et-M.)
★

Affiché le :
17 mars 2017

Lésigny, le 3 avril 2017

**COMPTE RENDU DE LA CAISSE
DES ECOLES**

Réunion du 1^{er} avril 2017 à 9h00

Nombre de membres en exercice	:	8
Présents	:	5
Représenté	:	1
Absents	:	2

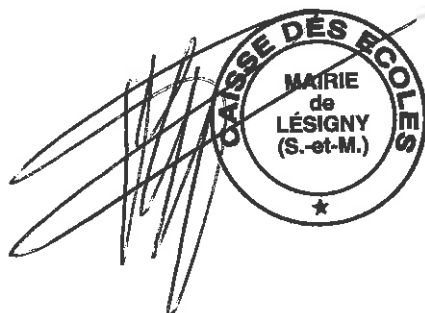
Le Conseil de la Caisse des Ecoles,

A l'unanimité,

- **ADOpte** le précédent compte-rendu du 11 mars 2017.
- **ADOpte** le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget de la Caisse des Ecoles dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif correspondant pour le même exercice.
- **ADOpte** le Compte Administratif 2016 du budget de la Caisse des Ecoles.
- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Caisse des Ecoles.
- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2017 de la Caisse des Ecoles. **PRECISE** que le budget a été établi et voté par nature au niveau du chapitre.

Séance levée à 9h30

**Le Président,
Michel PAPIN**



The stamp is circular with the text 'CAISSE DES ECOLES' around the top edge. In the center, it reads 'MAIRIE de LÉSIGNY (S.-et-M.)' with a small star at the bottom.

Affiché le :
6 avril 2017

Lésigny, le 27 octobre 2017

**COMPTE- RENDU DE REUNION DE
LA CAISSE DES ECOLES**

Réunion du 26 octobre 2017 à 18 heures

Nombre de membres en exercice : 8
Présents : 5
Absents : 3

Le Conseil de la Caisse des Ecoles,

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 des crédits du budget de la Caisse des Ecoles – exercice 2017
- **AUTORISE** la Caisse des Ecoles à recourir à la transmission électronique de ses convocations, **AUTORISE** Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles à signer le contrat d'abonnement au portail www.e-convocation.com avec la société DEMATIS, sise 112 rue Réaumur, 75002 PARIS, **PRECISE** que le présent contrat est consenti et accepté moyennant une redevance annuelle de 19 € HT par destinataire et remisé de 15 % pour un engagement tri annuel. La redevance globale pour 5 destinataires se monte à 80.75 € HT soit 96.90 € TTC par an. La redevance est celle en vigueur au moment de la signature du présent contrat et ne fera l'objet d'aucune revalorisation pour la durée globale du contrat, **PRECISE** que le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans avec une facturation annuelle, et une prise d'effet au 1^{er} juin 2017. En cas de résiliation anticipée en cours de contrat, Dematis pourra percevoir une indemnité fixée à un semestre sur la base du tarif annuel non remisé, plus 50% de la somme restante de la totalité de l'engagement initial.

Séance levée à 18h40

Le Président,

Michel PAPIN

Affiché le :
02 novembre 2017

